

THE CRIME OF APARTHEID

Three internationally recognized human rights organizations (Human Rights Watch, B'Tselem, and most recently, Amnesty International) have all widely researched Israel's discriminatory system against the Palestinian people. They have all released extensive reports affirming and concluding that Israel has perpetrated crimes of apartheid against Palestinians.

The 3 steps to Apartheid

- 1** Institutionalized regime of systematic racial oppression and discrimination has been established.
 - Dual legal and political system distinguishing Palestinians
- 2** This system of alien rule has been established with the intent to maintain the domination of one racial-national-ethnic group over another
 - According to Israeli politics and laws, Palestinians will remain under their permanent security control whether a Peace Agreement is reached or not
- 3** The imposition of this system of institutionalized discrimination with the intent of permanent domination has been built upon the regular practice of inhuman(e) acts
 - Israel's has committed inhuman(e) acts prohibited by the Convention Against Apartheid and the Rome Statute and International Law

Trois organisations des droits de la personnes reconnues sur la scène internationale (Human Rights Watch, B'Tselem et plus récemment Amnesty International) ont tous recherché le système discriminatoire de l'Israël contre le peuple palestinien. Ils ont tous publié des rapports qui affirment et concluent que l'Israël commet les crimes d'apartheid contre les palestiniens.

Les 3 étapes à l'apartheid

- 1** Un régime institutionnalisé de racisme systématique d'oppression racial et de discrimination est établi.
 - Système politique et juridique double qui distingue les Palestiniens.
- 2** Le système de domination par l'Israël a été mis en place dans le but de maintenir la domination d'un groupe spécifique de race national et ethnique contre un autre
 - Le peuple palestinien demeura sous le contrôle de l'Israël si un accord de paix est atteint ou non.
- 3** L'imposition de ce système de discrimination institutionnalisé avec l'intention de domination permanente a été fondée sur une série de pratique régulière d'actes inhumains
 - L'Israël a commis une série d'actes inhumains prohibés par la Convention contre l'apartheid, le Statut de Rome et le droit international.

INTERNATIONAL & CANADIAN LAW

1 Canada votes against jurisdiction of ICC to investigate Israeli violations of human rights in the occupied Palestinian territory

Voting against an ICC investigation into violations of international law and human rights by Israel against the Palestinian people not only emboldens Israel, but it puts an irreparable dent into our rules-based international order and the overall respect for international law, and fosters a destructive culture of impunity.

2 Not working towards establishing a two-State solution

In theory, Canada supports a two-State solution; in practice, however, Canada continues to undermine the two-State solution by affording Israel the chance to implement a one-State apartheid reality and overlooks continued Israeli crimes and violations of international law, through its continued illegal settlement expansions and creeping annexations, which are against the relevant UN Security Council resolutions.

3 Canada is promoting settlement activity through CIFTA

CIFTA labels all products coming from Israeli settlements as Israeli products. This contradicts the Canadian consumer protection law, UN Security Council Resolutions 446 and 465, the fourth Geneva convention as well as Canada's Policy on Palestine-Israel.

Recognizing Palestine is a step towards aligning with Canadian Policy & Values

1 Le Canada a voté contre une enquête par la Cour pénale internationale d'instances de violations des droits humains par l'état israélien dans les territoires occupés palestiniens.

Le fait de voter contre une enquête entamée par la Cour pénale internationale envers les violations des droits international et droits humains du peuple palestinien, non seulement réaffirme et enhardit l'état israélien mais brime sérieusement l'ordre international fondé sur des règles ainsi que le respect général du droit international. Cela favorise conséquemment une culture destructive d'impunité.

2 Faute de travailler envers l'établissement de la 'solution de deux états'

En principe, le Canada appuie une solution négociée entre les deux parties, soit, celle de deux états : un état palestinien et un état israélien. Cependant, le Canada continue de miner ceci en facilitant à Israël son propre épanouissement étatique de type apartheid, tout en ignorant les crimes et violations commis par Israël du droit international. Ces violations sont flagrants et vont à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité des nations unies : l'expansion des colonies illégales israéliennes, et diverses annexions de territoires.

3 Le Canada encourage l'établissement de colonies illégales à travers l'Accord de libre échange Canada-Israël (ALECI).

L'ALECI étiquette tous produits provenant des colonies israéliennes comme produits israélien. Cela contredit les diverses lois canadiennes sur la protection des consommateurs, les résolutions 446 et 465 du Conseil de sécurité, 4e convention de Genève relative ainsi que la politique du Canada quant à la question israélo-palestinienne.

La reconnaissance de la Palestine est une étape positive pour s'aligner avec les politiques et valeurs canadiennes.



Resources